

Mardi 12 octobre 2021 – 18h00
Salle des fêtes de Bellecombe-Tarendol

COMMISSION THEMATIQUE J

ASSAINISSEMENT PLUVIAL - EAU SPANC – CONTRAT ZRR

Président :

**Jean Garcia – 11^{ème} Vice-Président
Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues**

Vice-Président :

Stéphane DECONINCK



SOMMAIRE :

- 1. Introduction du Président**
- 2. Organisation administrative**
- 3. Les missions du service**
- 4. Les secteurs**
- 5. Point budgétaire**
- 6. Point activité**
- 7. Propositions d'améliorations**
- 8. Point contrat ZRR**
- 9. Tour de table & questions diverses**



1. INTRODUCTION DU PRESIDENT





2. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF S.P.A.N.C.

Le SPANC est rattaché à la Direction des Services Techniques.

Le service évolue dans son organisation qui est composé principalement de deux personnes :

- **M. Nabil EI MESSAOUDI** **Responsable d'exploitation SPANC**
En charge du secteur Nord - Temps plein – affectation 100 %
- **Mme Elodie SPAGGIARI** **Technicienne d'exploitation**
En charge du secteur Sud - Temps plein – affectation 90 % (gestion gymnase Buis)

En support :

- **Mme Karine FERNANDES** **Assistante comptabilité**
(Facturations et réponses réclamations liés à la redevance)
- **M. Laurent GROSSON** **Directeur des Servies Techniques**
(Accompagnement sur les dossiers sensibles)



3. LES MISSIONS DU S.P.A.N.C.

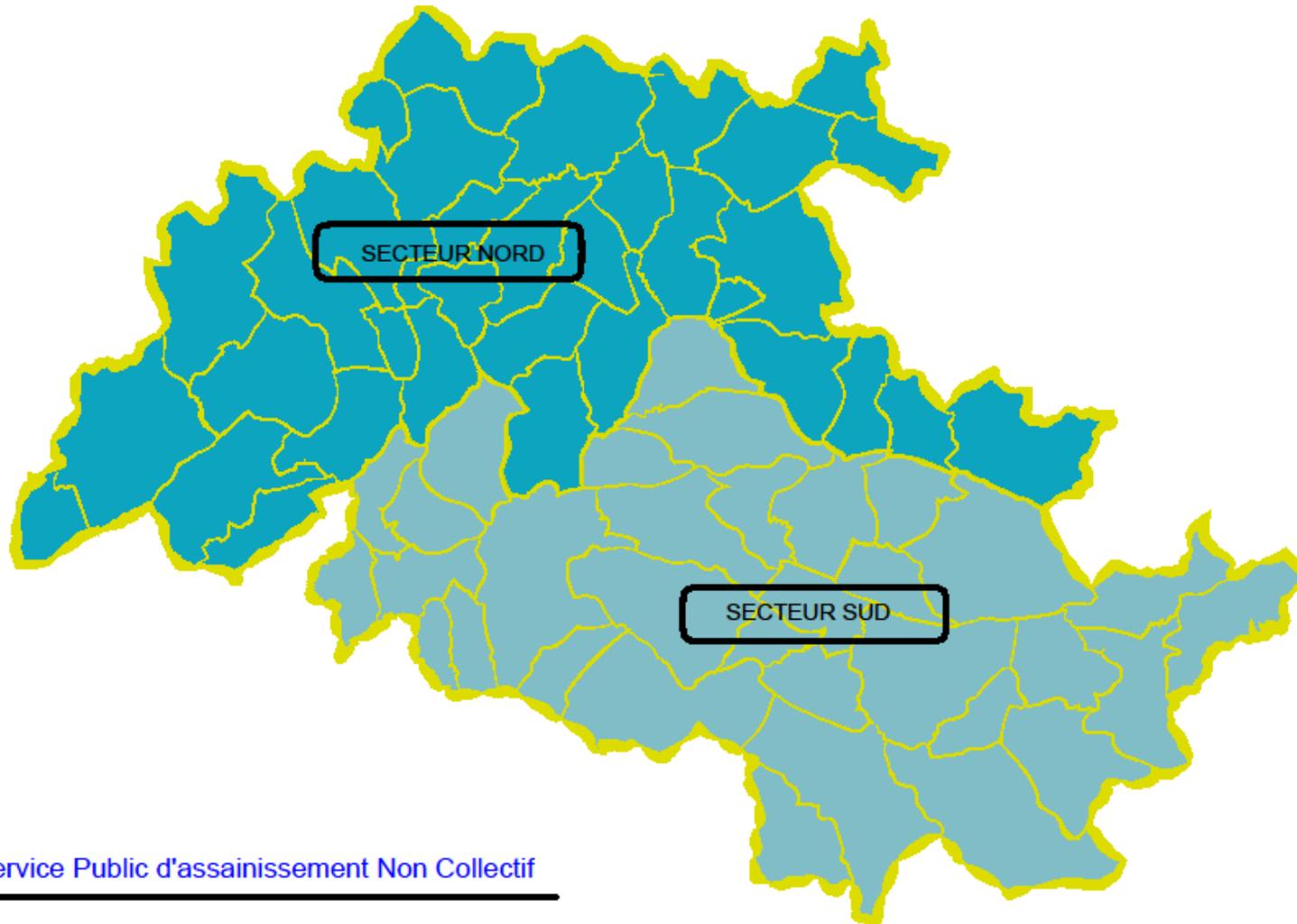
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF S.P.A.N.C.

Le SPANC a plusieurs missions :

- Accueil du public (Particuliers, entreprises, Maître d'œuvre...) et permanence accueil physique – téléphone - mail
- Conseil et accompagnement concernant la réglementation, l'aménagement et la mise en conformité d'installation
- Contrôle de bon fonctionnement – C.B.F. - (périodicité maxima tous les 10 ans)
- Contrôle de bon fonctionnement vente – C.B.F.V. – (sollicitation particulier, notaire, agence immobilière)
- Contrôle de conception (Permis de construire et réhabilitations) et vérification de la bonne exécution des travaux d'assainissement (article R 431-16 du code de l'urbanisme)
- Accompagnement technique, administratif et réglementaire des communes sur dossiers spécifiques en lien avec les administrés



4. LES SECTEURS DU S.P.A.N.C.



Le territoire est décomposé en deux secteurs géographiques :

- Secteur Nord : 2 219 installations : Territoire du Val d'Eygues – Territoire du Pays de Rémuzat (20 + 14 communes)
- Secteur Sud : 1 636 installations : Territoire du Pays de Buis-les-Baronnies – Territoire des Hautes Baronnies (21 + 12 communes)



5. POINT BUDGETAIRE DU S.P.A.N.C.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF S.P.A.N.C.

Tarifification des prestations :

Contrôle de bon fonctionnement :	25 € TTC / an – base 10 ans maxi entre deux visites : 250 € TTC
Contrôle de bon fonctionnement vente :	100 € TTC / Contrôle
Contrôle nouvelle installation (PC) :	140 € TTC



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF S.P.A.N.C.

Bilan recettes 2019 / 2020 / 2021 * :

Prestations	2021	2020	2019
Contrôle vente	4 300,00 €	7 500,00 €	6 300,00 €
Contrôle installation neuve	1 960,00 €	1 540,00 €	1 680,00 €
Contrôle bon fonctionnement	95 000,00 €	100 990,00 €	103 155,00 €
Total €	101 260,00 €	110 030,00 €	111 135,00 €

* Résultat provisoire

Nota : Le recouvrement de la facturation des contrôles de bon fonctionnement s'élève à environ 95%, soit 5% d'impayés (190 installations). Ce qui représente :

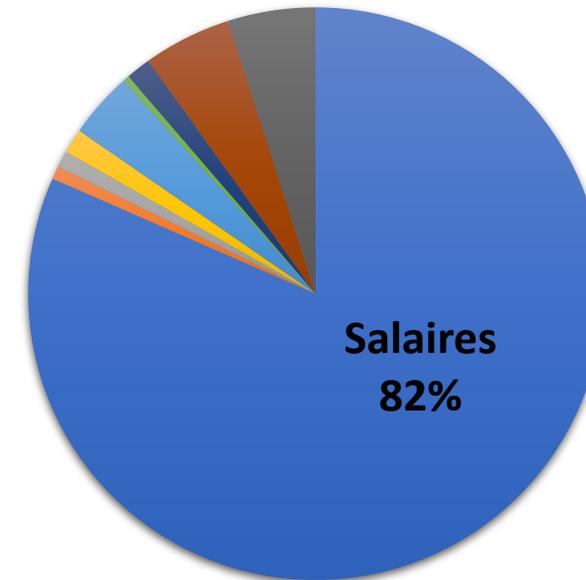
- 4 750 € /an
- 23 750 € / depuis la fusion de 2017.



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF S.P.A.N.C.

Prévisionnel dépense – Budget 2021 :

Prestations	2021	
Salaires	88 000,00 €	82%
Carburants	800,00 €	1%
Publication	1 000,00 €	1%
Fournitures	1 500,00 €	1,50%
Maintenance logiciel	4 000,00 €	4%
Missions et déplacements	400,00 €	0,50%
Maintenance des 2 véhicules	1 500,00 €	1,50%
Frais et autres	5 355,00 €	5%
Charges financières	5 317,00 €	5%
Total €	107 872,00 €	100%



- Salaires
- Carburants
- Publication
- Fournitures
- Maintenance logiciel
- Missions et déplacements
- Maintenance des 2 véhicules
- Frais et autres
- Charges financières

6. Proposition d'amélioration

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF S.P.A.N.C.

Amélioration traçabilité:



Création courrier de suivi :

- Proposition de méthodologie de suivi des installations à l'année N+1 suite à étude de conception (réhab / PC)
- Proposition de méthodologie de suivi des installations non conformes suite à un contrôle vente (échéance travaux à 1 an)
- Proposition de méthodologie de suivi des installations non conformes suite à contrôle bon fonctionnement (échéance travaux à 4 ans)
- Proposition de création d'un document de demande de rendez-vous dans le cadre d'une vente (réduction des délais d'instruction)

Nyons, le 6 octobre 2021

Civilité Prénom NOM
Adresse 1
Adresse 2
CP VILLE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
SERVICE SPANC
Dossier suivi par : Nabil EL MESSAOUDI
Tél : 04 75 28 51 40
Courriel : n.elmessaoudi@cc-bdp.fr
Envoyé par courrier recommandé

Objet : Suivi du projet de réalisation d'une nouvelle installation d'assainissement

Civilité,

Le .../.../... nous avons émis un avis favorable pour la réhabilitation ou la création d'une nouvelle installation d'assainissement non collectif pour votre immeuble situé.....

Sauf erreur de notre part, aucun travaux n'a été porté à notre connaissance. A ce titre, le service public d'assainissement non collectif vous demande de bien vouloir nous préciser l'avancée de votre projet.

Pour ce faire, vous pouvez nous retourner le coupon réponse ci-joint, par mail ou par courrier à l'adresse suivante :

Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale - SPANC
170 rue Ferdinand Fert – Les Laurons - 26110 NYONS
Email : n.elmessaoudi@cc-bdp.fr

Comme indiqué dans la déclaration et le courrier d'accompagnement de l'avis favorable de conception, le contrôle d'exécution des travaux s'effectue sur site avant le remblaiement des ouvrages.

Ce contrôle est obligatoire (Article L2224-8 du Code général des collectivités territoriales)

En cas d'impossibilité pour le SPANC de contrôler les installations lors des travaux comme précité vous serez exposé à ce titre à un avis défavorable.

Comptant sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, Civilité, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
Thierry DAYRE

Copie à M. Le Maire de la commune de mairie

Avis de la commission :

- 1. Mise en œuvre du courrier ?**
- 2. Adressé en RAR ?**
- 3. Copie Mairie ? RAR ?**

Nyons, le 29 septembre 2021

Civilité Prénom NOM
Adresse 1
Adresse 2
CP VILLE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
SERVICE SPANC
Dossier suivi par : Nabil EL MESSAOUDI
Tél : 04 75 26 51 40
Courriel : n.elmessaoudi@cc-bdp.fr
Envoyé par courrier recommandé

Objet : Suivi installation non conforme

Civilité,

D'après la copie de l'acte de vente fournis par les anciens propriétaires, vous avez acquis un immeuble bâti situé dans un zonage d'assainissement non collectif sur le territoire de la Communauté de Communes des BARONNIES en DRÔME PROVENÇALE.

Lors de l'acquisition, un diagnostic de votre installation d'assainissement non collectif vous a été remis annexé à l'acte authentique de vente mentionnant d'une part la non-conformité et d'autre part le délai d'un an pour la mise en conformité.

D'après le code de la construction et de l'habitat (l'article L 271-4), « en cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente. »

A ce jour, aucun travaux n'a été porté à notre connaissance. Nous vous prions de prendre contact avec M. EL MESSAOUDI Nabil, technicien du SPANC au 04 75 26 51 40 ou lors de la permanence mise en place au siège de la CCBDP à Nyons tous les lundis matin de 9 h à 12 h, afin de connaître les modalités de remise aux normes de votre installation.

Je vous prie d'agréer, Civilité, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
Thierry DAYRE

Copie à M. Le Maire de la commune de mairie

Avis de la commission :

- 1. Mise en œuvre du courrier ?**
- 2. Adressé en RAR ?**
- 3. Copie Mairie ? RAR ?**

Nyons, le 29 septembre 2021

Civilité Prénom NOM
Adresse 1
Adresse 2
CP VILLE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
SERVICE SPANC
Dossier suivi par : Nabil EL MESSAOUDI
Tél : 04 75 26 51 40
Courriel : n.elmessaoudi@cc-bdp.fr
Envoyé par courrier recommandé

Objet : Suivi des installations non conforme suite au contrôle bon fonctionnement

Civilité,

Nous revenons vers vous, suite à la visite du service public d'assainissement non collectif (SPANC) du.....

Il a été constaté que des travaux de mise en conformité de votre installation d'ANC étaient nécessaires pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement.

Nous vous rappelons que la nature des travaux vous a été notifiée dans le rapport de visite du....., qui doivent être réalisés dans le délai de 4 ans à compter de la date de notification du rapport.

Ce délai arrive à échéance et le SPANC n'a, à ce jour, toujours pas eu connaissance de la réalisation de ces travaux obligatoires.

Au-delà du délai, vous vous exposez à une pénalité financière, conformément à l'article L.1331-8 du code de la santé publique, en raison du non-respect de la réglementation.

Je vous remercie donc de bien vouloir nous indiquer l'état d'avancement des travaux ou à défaut vos intentions à ce sujet.

Je vous remercie de votre compréhension et vous prie d'agréer, Civilité, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
Thierry DAYRE

Copie à M. Le Maire de la commune de mairie

Avis de la commission :

1. Mise en œuvre du courrier ?
2. Adressé en RAR ?
3. Copie Mairie ? RAR ?

DEMANDE DE CONTROLE D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE VENTE

Document à retourner au **SERVICES TECHNIQUES / SPANC**
Courriel : services.techniques@cc-bdp.fr
Dossier déposé le :
N° du dossier (réservé au SPANC) :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BIEN ET SON PROPRIETAIRE :

Installation à contrôler :

Adresse de l'installation :

.....

Commune.....

Références cadastrales :

Demander (Propriétaire(s) / Organisme)

Nom, Prénom :

Si la demande émane d'un organisme : NOM de l'organisme :

Adresse du propriétaire (s) / Organisme : (N°, voie, code postal commune)

.....

Téléphone : Adresse mail :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE NOTAIRE DU VENDEUR :

Nom du notaire :

Nom et adresse de l'étude notariale :

.....

N° de téléphone fixe : Adresse mail :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'AGENCE IMMOBILIERE :

Joindre le mandat si l'agence est chargée des démarches

Nom de la personne en charge de la vente :

Nom et adresse de l'agence :

.....

N° de téléphone : Adresse mail :

CONCERNANT LA VENTE :

Date (prévue) du compromis de vente : Date (prévue) de l'acte de vente :

Attention !

Le jour de la visite, tout élément probant permettant de vérifier l'existence de votre installation d'assainissement non collectif doit être préparé (plans, factures, avis de service, photos concernant votre installation, les bordereaux de suivi des matières de vidange, ...). Ces documents sont à présenter à notre technicien(-e). L'ensemble des regards ainsi que les couvercles des ouvrages éventuels devront être dégagés, accessibles, facilement ouvrables, non enterrés et non scellés.

En cas d'inaccessibilité des ouvrages, l'installation sera jugée non conforme. Il perdura une incertitude de fonctionnement.

La redevance ponctuelle pour le diagnostic d'une installation non collective lors d'une vente, ou d'une cession immobilière est fixée à 100 € (délibération du Conseil Communautaire en date du 11 avril 2017). Cette redevance forfaitaire est adressée au propriétaire.

La demande de rendez-vous doit être formulée au minimum 8 jours avant la date souhaitée et le rapport de visite est transmis au propriétaire ainsi qu'au maire dans un délai maximum de 15 jours après la visite.

Nous vous rappelons que le SPANC n'effectue pas d'enquête pour déterminer si l'habitation est raccordée ou non. En demandant cette visite pour vente, le(s) propriétaire(s) ou son représentant certifie que l'habitation :

- n'est pas raccordée au réseau public d'assainissement public
- n'est pas raccordée partiellement au réseau public d'assainissement public
- n'est pas raccordée en trop-plein de fosse au réseau public d'assainissement public.

Nous vous rappelons que, dans de tels cas, l'habitation est considérée comme raccordée mais présentant un défaut de raccordement.

Aussi, nous vous rappelons que ce défaut de raccordement n'est pas réglementaire et que le propriétaire doit en informer le futur acquéreur (La suppression des fosses est obligatoire et l'ensemble des eaux usées doit être rejeté directement à l'égout public).

Fait à Le

Signature

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par le service SPANC de la CCBDP. Ces données sont enregistrées sur un fichier informatisé. Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données personnelles que dans la mesure où cela est strictement nécessaire pour le suivi administratif. Vos informations personnelles sont conservées durant une période ne pouvant excéder les délais réglementaires. Pendant cette période, nous mettons tout en œuvre pour assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 applicable dès le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité de vos données en cas de motifs légitimes. Pour toute information complémentaire ou réclamation vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : rgpd@inforoutes.fr.

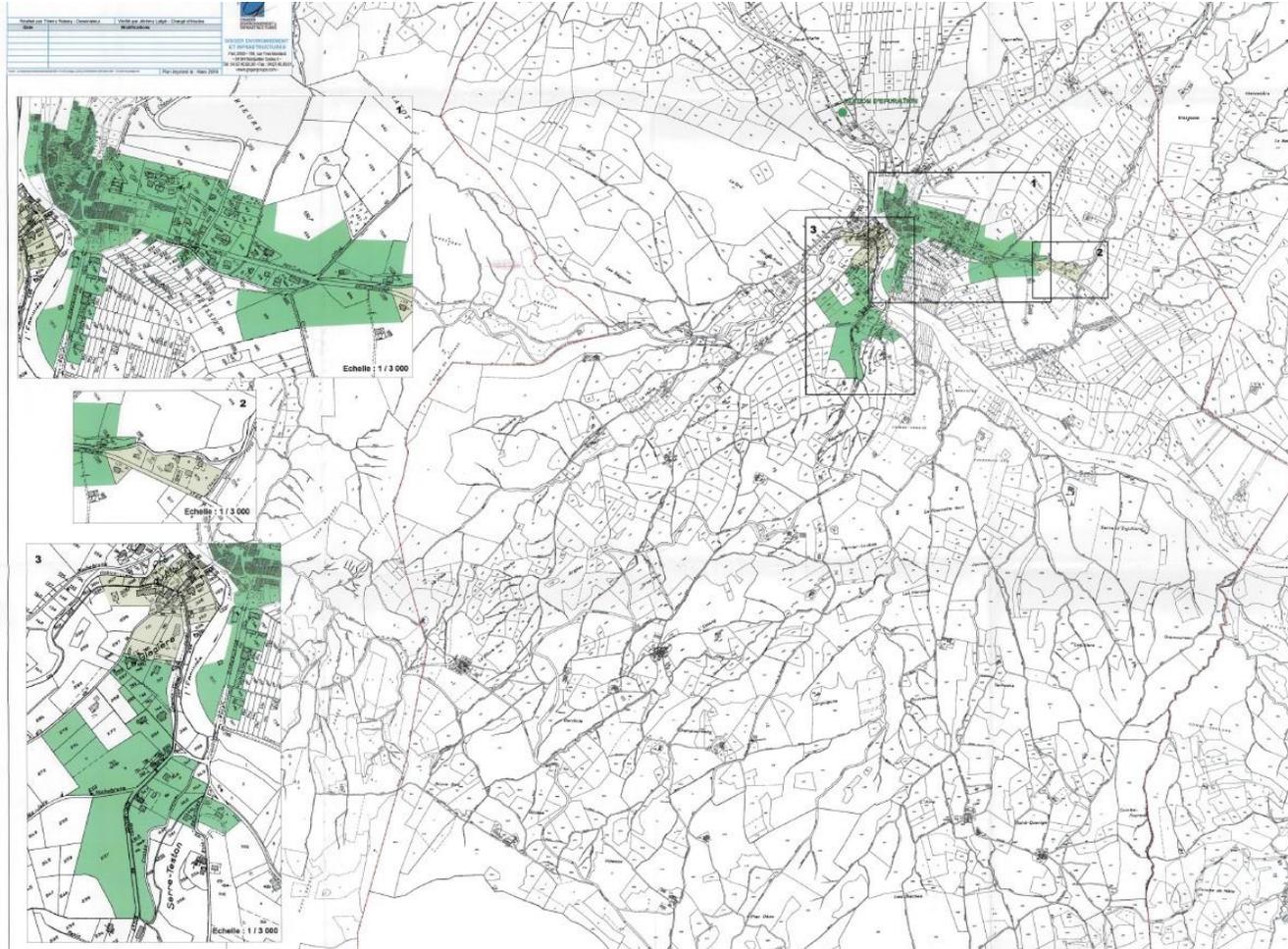
Avis de la commission :

Mise en œuvre du courrier ?

Copie Mairie ?

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF S.P.A.N.C.

Zonage assainissement :



Source : PLU ST JALLE 26/06/2010

Déclaration des installations (rappel réglementaire) :

Habitation dans zonage non collectif : SPANC

Habitation dans zonage collectif (non raccordé) : SPANC (2 ans pour raccordement sauf dérogation)

Habitation dans zonage « future collectif » : SPANC (problématique dans le cadre des ventes et responsabilité du maire)

Une commune n'a déclaré aucune installation d'ANC

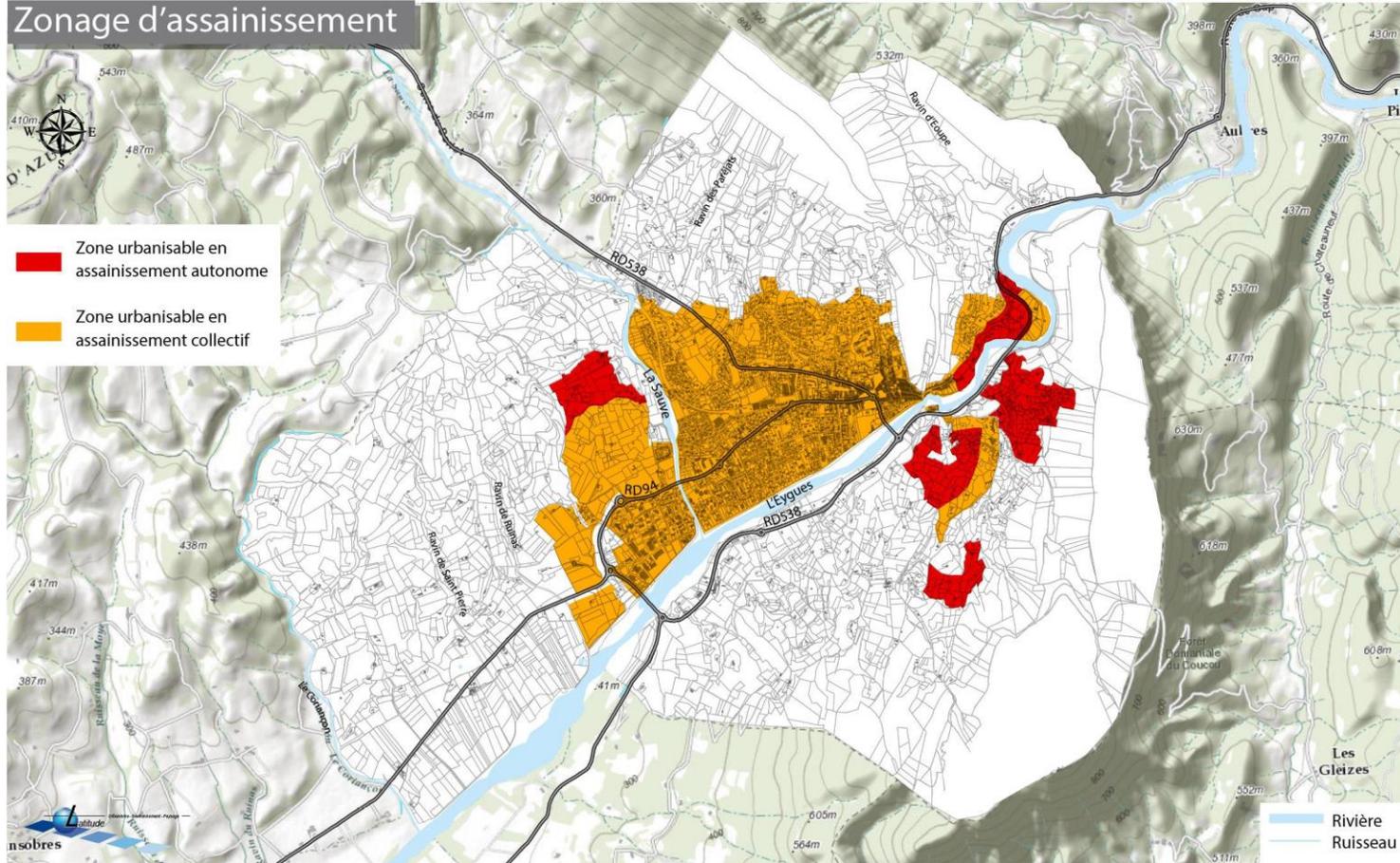
article L2224-10 du
Code Général des
Collectivités
Territoriales



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF S.P.A.N.C.

Zonage assainissement :

Zonage d'assainissement



Avis de la commission :

1. Quid des communes qui n'ont pas déclaré des installations ANC ?
2. Quid des communes qui ne respectent pas le zonage ?

SOURCE : 26220_PLU_20191009 NYONS



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF S.P.A.N.C.

Proposition de modification de la procédure de rendez-vous:

Mise en place d'un courrier recommandé suite au premier rendez-vous non honoré et application ferme de la pénalité de 50 euros (délibération du 11/04/2017) en cas d'absence.



Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré

APPROUVE la tarification des redevances du service public d'assainissement non collectif

FIXE le montant de forfaitaire de 25 € correspondant à l'acompte annuel de la redevance de contrôle périodique et diagnostic des installations existantes par période de 10 ans au minimum.

FIXE une redevance ponctuelle pour le contrôle de conception et de réalisation d'une installation d'assainissement neuve est fixée à 140 €

FIXE une redevance ponctuelle pour le diagnostic d'une installation lors d'une vente, ou d'une cession immobilière, dans le cas où le diagnostic date de plus de 3 ans, est fixée à 100 €

FIXE une pénalité financière de 50 € en cas d'absence d'un propriétaire sans justificatif au rendez-vous de contrôle périodique ou de diagnostic proposé par le service et accepté par le propriétaire.

DECIDE de mettre en place cette tarification à compter du 1^{er} janvier 2017.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

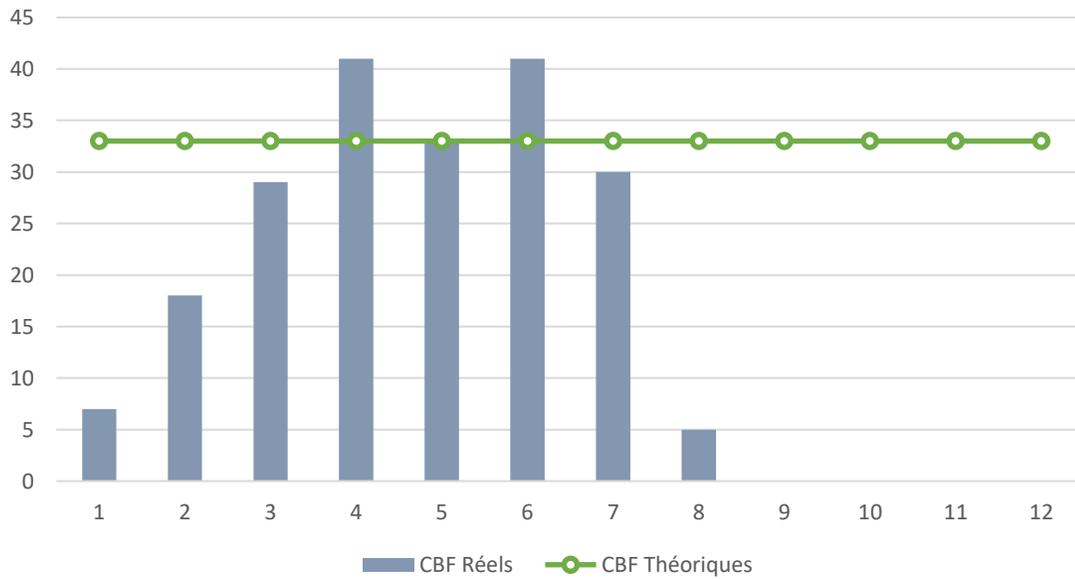
Décision adoptée à : 85 Votants 82 voix Pour – 1 Opposition – 2 Abstentions



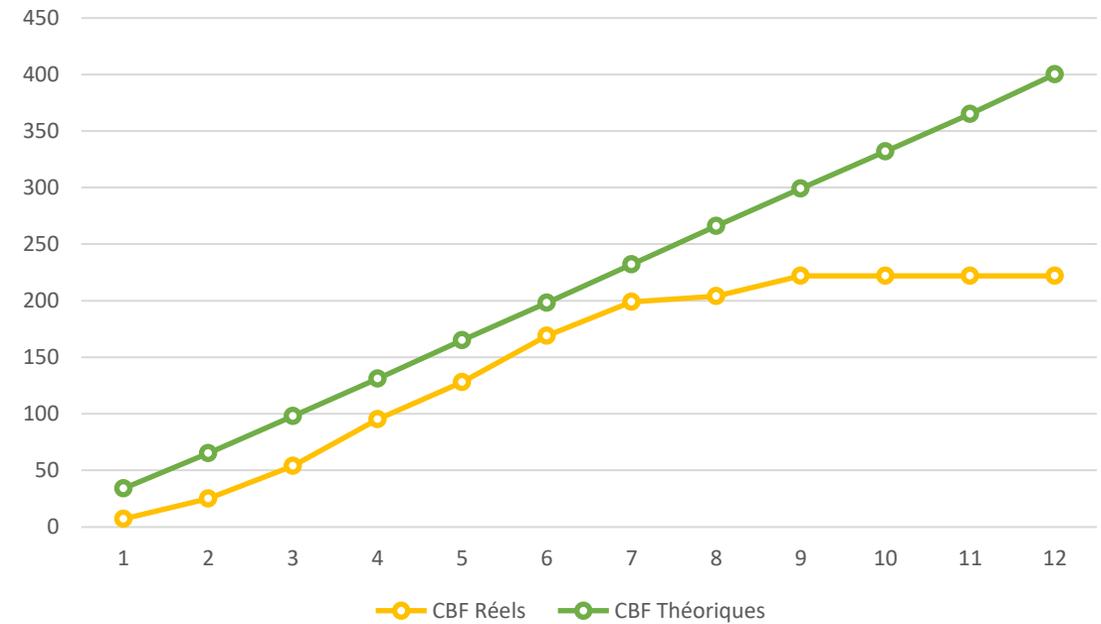
8. POINT ACTIVITE DU S.P.A.N.C.

Evolution des rapports :

Evolution du nombre de contrôle de bon fonctionnement par mois



Evolution du nombre de contrôle de bon fonctionnement





CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT

Territoire du VAL D'EYGUES

Étiquettes de lignes	(vide)	2021	2020	2019	2018	2017
ARPAVON			1		3	3
AUBRES			10	9	3	5
CHATEAUNEUF-DE-BORDETTE		2	4		1	
CHAUDEBONNE		3			2	
CONDORCET		9	13	2	1	
CURNIER			7		2	1
EYROLES						
LE POET-SIGILLAT		1	3		1	2
LES PILLES			2	5		
MIRABEL-AUX-BARONNIES		1	34	17	17	13
MONTAULIEU			1	8		2
NYONS	15	5	17	13	19	32
PIEGON		5	2	12	5	8
SAHUNE			11	5	5	2
SAINTE-JALLE		1			6	4
SAINT-FERREOL-TRENTE-PAS		4	17	7	2	12
SAINT-MAURICE-SUR-EYGUES			1	2	1	
VALOUSE		1				3
VENTEROL		6	2	16	2	10
VINSOBRES		9	27	1	11	37
Total général	15	47	152	97	81	134

Territoire du PAYS DE REMUZAT

Étiquettes de lignes	(vide)	2021	2018	2016
CHAUVAC-LAUX-MONTAUX		5		
CORNILLAC			2	
CORNILLON-SUR-L'OULE		6		
LA CHARCE		1	2	
LEMPS		5	1	
MONTFERRAND-LA-FARE		9		
MONTREAL-LES-SOURCES		2	1	2
PELONNE		2		
REMUZAT		3		1
ROUSSIEUX				
SAINT-MAY			2	1
VERCLAUSE				2
VILLEPERDRIX			3	
Total général		33	1	12



CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT

Territoire du BUIS

Étiquettes de lignes	(vide)	2021	2020	2019	2018	2017
BEAUVOISIN	33	3		2	4	
BELLECOMBE-TARENDOL	2		1		1	
BENIVAY-OLLON	39	9		6	4	
BESIGNAN	14	5				
BUIS-LES-BARONNIES	83	1	15	5	17	
EYGALIERS	35	6	5	1	12	
LA PENNE-SUR-L'OUVEZE	9				4	
LA ROCHE-SUR-LE-BUIS	98	1	1	7	34	
LA ROCHETTE-DU-BUIS	30		2	2	6	1
LE POET-EN-PERCIP	3			1		
MERINDOL-LES-OLIVIERS	99	14	6	2	12	
MONTGUERS	2	1				
PIERRELONGUE	2				1	
PLAISANS	42	13			15	1
PROPIAC	36	8			7	
RIOMS	8	3				
ROCHEBRUNE	35	4			6	
SAINT-AUBAN-SUR-L'OUVEZE	43	9		3	4	
SAINTE-EUPHEMIE-SUR-OUVEZE	10	2		1	2	
SAINT-SAUVEUR-GOUVERNET	26	5			12	
Total général	649	84	30	30	141	2

Territoire des HAUTES BARONNIES

Étiquettes de lignes	(vide)	2021	2020	2019	2018	2017
AULAN	9	4		1	6	
BALLONS	16	4		1	3	
BARRET-DE-LIOURE	43		13	7	17	
EYGALAYES	1	1		5	14	
IZON-LA-BRUISSE	9	1	3	1		
MEVOUILLON	92	13	24	20	14	
MONTAUBAN-SUR-L'OUVEZE	21		3	1	11	
MONTBRUN-LES-BAINS	148	1	39	15	23	3
REILHANETTE	50			19	18	
SEDERON	37		3	10	13	
VERS-SUR-MEOUGE	32		3	9	8	
VILLEFRANCHE-LE-CHATEAU	11			5	1	
Total général	469	24	88	94	128	3



CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT VENTE

Territoire du VAL D'EYGUES

Étiquettes de lignes	(vide)	2021	2020	2019	2018	2017
ARPAVON		1	2			1
AUBRES		1	2	1		3
CHATEAUNEUF-DE-BORDETTE			1		1	
CHAUDEBONNE		2			1	
CONDORCET		1	2	2	3	1
CURNIER						
LE POET-SIGILLAT		1				
LES PILLES				1	1	1
MIRABEL-AUX-BARONNIES		3	5	7	2	3
MONTAULIEU			2		1	
NYONS		9	8	6	6	14
PIEGON		2	1			2
SAHUNE		1	1	1	1	2
SAINTE-JALLE			2	1	1	1
SAINT-FERREOL-TRENTE-PAS	1	1		2	3	1
SAINT-MAURICE-SUR-EYGUES			2			
VALOUSE						
VENTEROL		2	3	2	3	2
VINSOBRES		4	2	6	1	1
Total général		28	33	29	24	32

Territoire du PAYS DE REMUZAT

Étiquettes de lignes	2021	2020	2019	2018	2017
CORNILLAC	4			1	
CORNILLON-SUR-L'OULE	1		1		
LA CHARCE			1		1
LEMPES		1			
MONTREAL-LES-SOURCES			2		
REMUZAT			2		3
ROUSSIEUX	2				
SAINT-MAY	1				
VERCLAUSE					
VILLEPERDRIX	2		2		
Total général	10	1	8	1	4



CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT VENTE

Territoire du BUIS

Étiquettes de lignes	2021	2020	2019	2018	2017
BEUVOISIN	1	1	1		
BENIVAY-OLLON				2	
BESIGNAN				2	
BUIS-LES-BARONNIES	2	5	4	8	
EYGALIERS		1	1	1	
LA PENNE-SUR-L'OUVEZE	1	2	1		
LA ROCHE-SUR-LE-BUIS	4	4		3	
LA ROCHETTE-DU-BUIS		2			
LE POET-EN-PERCIP		1			
MERINDOL-LES-OLIVIERS		3	2	1	
PLAISANS	1			3	1
PROPIAC	1	1		2	
RIOMS		1		1	
ROCHEBRUNE	4	1	2	1	
SAINT-AUBAN-SUR-L'OUVEZE	3		1	1	
SAINT-SAUVEUR-GOUVERNENT			1		
Total général	17	22	13	25	1

Territoire des HAUTES BARONNIES

Étiquettes de lignes	2021	2020	2019	2018	2017
BALLONS	1		3		
BARRET-DE-LIOURE	1		2	1	
EYGALAYES	2		2	2	
IZON-LA-BRUISSE	1				
MEVOUILLON		2	1		
MONTBRUN-LES-BAINS	2	1	2	2	4
REILHANETTE		1		3	
SEDERON		3	1	2	
VILLEFRANCHE-LE-CHATEAU		1			
Total général	7	8	11	10	4



CONTRÔLE CONCEPTION ET TRAVAUX (exécution)

Territoire du VAL D'EYGUES

Étiquettes de lignes	(vide)	2021	2020	2019	2018	2017
ARPAVON						
AUBRES		1		1		2
CHATEAUNEUF-DE-BORDETTE			2		2	
CHAUDEBONNE					1	
CONDORCET		2	6	2	2	6
CURNIER		1	2	1	4	1
EYROLES			4			
LE POET-SIGILLAT						1
LES PILLES		5	3			
MIRABEL-AUX-BARONNIES	1	4	7	6	1	1
MONTAULIEU	1		4	5	2	
NYONS	3	6	10	10	4	16
PIEGON		4	3	5	1	4
SAHUNE		3	3	1	1	5
SAINTE-JALLE		1	2	3	2	2
SAINT-FERREOL-TRENTE-PAS			4	5	4	5
SAINT-MAURICE-SUR-EYGUES		1			1	
VALOUSE	1	2				1
VENTEROL		3	5	2	5	7
VINSOBRES		3	3	8	10	11
Total général		36	58	49	40	62

Territoire du PAYS DE REMUZAT

Étiquettes de lignes	(vide)	2021	2020	2019	2018	2017
CHAUVAC-LAUX-MONTAUX					1	
CORNILLAC		1				4
CORNILLON-SUR-L'OULE		1	1		1	1
LA CHARCE				1	1	
LEMPES						
MONTFERRAND-LA-FARE						
MONTREAL-LES-SOURCES						
REMUZAT		1	2	1	1	2
ROUSSIEUX			1		1	1
SAINT-MAY		1				
VERCLAUSE						
VILLEPERDRIX			1		2	2
Total général		3	5	2	7	10



CONTRÔLE CONCEPTION ET TRAVAUX (exécution)

Territoire du BUIS

Étiquettes de lignes	(vide)	2021	2020	2019	2018	2017
BEUVOISIN	10	1	1	2	1	
BELLECOMBE-TARENDOL					1	
BENIVAY-OLLON	10	2	1	1		
BESIGNAN	8	1	1			1
BUIS-LES-BARONNIES	30	8	13	12	4	
EYGALIERS	10	3	1	7	3	
LA PENNE-SUR-L'OUVEZE	2	1	2	1		
LA ROCHE-SUR-LE-BUIS	44		7	6	4	
LA ROCHETTE-DU-BUIS	1		2	2		
MERINDOL-LES-OLIVIERS	43	6	7	6	4	1
MONTGUERS	2	1				
PIERRELONGUE			1	1		
PLAISANS	18	1	3	4	1	
PROPIAC	9	2	1	2		
RIOMS	2			1		
ROCHEBRUNE	6		1	2	2	
SAINT-AUBAN-SUR-L'OUVEZE	10	1	5		4	
SAINTE-EUPHEMIE-SUR-OUVEZE	4	1		1	1	
SAINT-SAUVEUR-GOUVERNET	6	2			2	
Total général		30	46	48	27	2

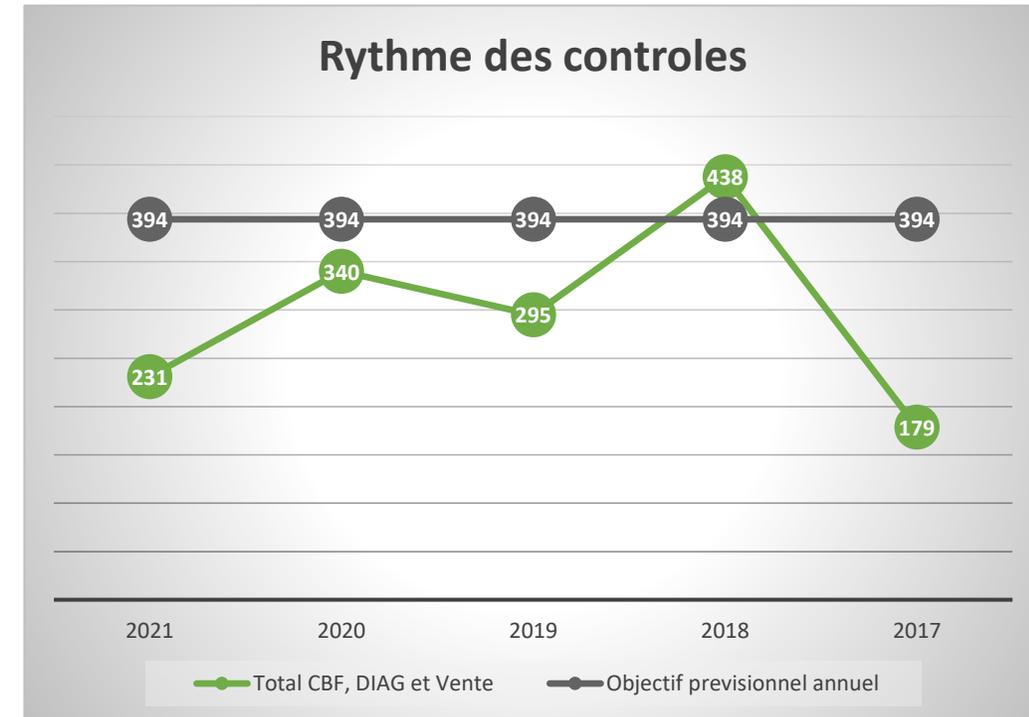
Territoire des HAUTES BARONNIES

Étiquettes de lignes	(vide)	2021	2020	2019	2018	2017
AULAN	1		1	1		
BALLONS			2			
BARRET-DE-LIOURE	9	3		2	1	
EYGALAYES		2	1	1		1
IZON-LA-BRUISSE	7	2				1
MEVOUILLON	10	1				3
MONTAUBAN-SUR-L'OUVEZE	3		1			
MONTBRUN-LES-BAINS	17	8	6	7	7	4
REILHANETTE	6	2	2		2	1
SEDERON	2	2	4			
VERS-SUR-MEOUGE	2		2	4	2	
VILLEFRANCHE-LE-CHATEAU	11					
Total général		20	19	15	12	10

BILAN

Le rythme actuel des contrôles (BF-BFV-Diag.initial) est inférieur aux objectifs pour garantir la périodicité réglementaire des 10 ans.

Contrôles	Total	2021	2020	2019	2018	2017
Bon fonctionnement et diagnostic	1186	167	273	231	376	139
Diagnostic vente	297	64	67	64	62	40
contrôles conception	285	56	76	62	53	38
contrôles travaux	231	43	56	52	34	46
Total	1999	330	472	409	525	263
Total CBF, DIAG et Vente	1483	231	340	295	438	179
Projection sur une année pleine		277,2				
Total quinquénal projeté	1529,2	277,2	340	295	438	179
Objectif previsionnel annuel	1970	394	394	394	394	394
Differentiel (retard - avance)	440,8	116,8	54	99	-44	215



Une réflexion sur l'organisation interne et son fonctionnement doit être réalisée afin d'améliorer sensiblement la situation pour :

- Réaliser les 394 contrôles annuels
- Rattraper le retard qui s'élève à 1,2 années sur 4,5 ans



9. ECHANGE SUR LES POINTS D'AMELIORATION (FONCTIONNEMENT ET REGLEMENT)

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF S.P.A.N.C.

Répartition des pistes de réflexion en accord avec les commissions à venir :	Octobre	Decembre
L'optimisation du service afin d'assurer la périodicité réglementaire à 10 ans – long terme	●	●
Le circuit interne de signature pour fluidifier la production des rapports	●	
La tarification visant à réduire le taux d'impayés – pas d'actualité	/	/
Le suivi et l'information des installations après contrôle avec obligation de travaux à 1an / 4ans	●	
La mise à jour des bases de recensement des installations – méthodologie		●
Le partage d'expérience sur cas spécifiques « type cas d'école » en interne et restitution commission		●
La répartition géographique entre techniciens en étude		●
Le recrutement d'un job d'été pour scanner tous les dossiers papiers à intégrer dans la base Yprésia		●
Réflexion sur la tarification des prestations		●

10. POINT CONTRAT Z.R.R.

						maj le	08/10/2021
RETOURS COMMUNES INTERESSEES PAR LE CONTRAT ZRR							
	Commune	mail communes	A répondu	Nb abonnés	prix M3	travaux	
			OUI				
1	ARPAVON	mairiearpavon@wanadoo.fr	1	41	0.60 € hiver 1.1 € été jusqu'à 100 m3 1.5€ jusqu'à 200m3		
2	AUBRES	mairie-aubres@orange.fr	1	180<x<200			
3	AULAN	mairiedaulan@orange.fr	1	7	1 €		
4	BALLONS	mairieballons@orange.fr	1			étude : 58000€ travaux : 120 000€	
5	BUIS LES BARONNIES	mairie@buislesbaronnies.fr	1	1652	2.30443 € TTC/m3		
6	CONDORCET	mairie.condorcet@orange.fr	1				
7	CURNIER	mairie.de.curnier@orange.fr	1	122	1,62 €		12 000 €
8	EYGALIERS	mairie.eygaliers@orange.fr	1	82	1,40 €		
9	LA ROCHE SUR LE BUIS	mairie.larochesurlebuis@wanadoo.fr					
10	LA ROCHETTE DU BUIS	mairie-rochette@wanadoo.fr					
11	MEVOUILLON	mairie.mevouillon@orange.fr					
12	MIRABEL	mairie.mirabel@wanadoo.fr	1	760			
13	MONTAUBAN S/OUVEZE	montauban.ouveze@orange.fr	1	127	80 € + 0.5 €/m3		
14	MONTAULIEU	mairie.montaulieu@orange.fr	1	56	1.73 €/m3		
15	NYONS	mairiedenyons@nyons.com	1	4500	1.02€/m3		
16	PIERRELONGUE	mairie@pierrelongue.fr	1				
17	PLAISANS	commune-plaisians@orange.fr	1				
18	REMUZAT	mairie@remuzat.fr					
19	ROCHEBRUNE	mairie-rochebrune@orange.fr	1	53	1€/m3 hiver 1.50 €/m3 été		
20	SAHUNE	mairie.sahune@wanadoo.fr	1	220	100€ + 1€/m3		
21	SAINT MAURICE	mairie@saintmauricesureygues.fr	1	450	1.45€ / m3 eau 1.25 €/m3 eau-assain		
22	SAINT SAUVEUR GOUVERNEMENT	mairie@saintsauveurgouvernement.com	1	132	1.30€/m3 été eau 0.50€ /m3 hiver eau 1€/m3 assaini		
23	SEDERON	mairie.sederon@orange.fr	1	293	1,20 €		
24	STE EUPHEMIE SUR OUVEZE	secretariatmairie@steuph.net					
25	VALOUSE	mairie.valouse@gmail.com	1	22	1,83 €		
26	VILLEPERDRIX	mairie.villeperdrix@orange.fr	1	150	2 €		
27	VINSOBRES	contact@mairievinsobres.fr	1	571	1,99 €		
TOTAL :			22				
28	SIVU LE RIEU Châteauneuf, Mirabel, Piégon)		1	1159	1,44 €		

11. TOUR DE TABLE & QUESTIONS DIVERSES

MERCI POUR VOTRE ATTENTION